

JOURNAL	L'HEBDO	
DATE	Jeudi 27 octobre 2022	

St-Jean-de-Liversay : retour à la case prison pour le récidiviste

Anthony a été présenté en comparution immédiate devant le tribunal judiciaire de La Rochelle le 17 octobre dernier.

Anthony habite Niort. Ce trentenaire est prévenu d'une conduite en récidive sous l'emprise de stupéfiants et sans permis de conduire. Des faits commis à Saint-Jean-de-Liversay le 3 octobre dernier et qui d'ordinaire n'auraient pas conduit Anthony en comparution immédiate. Si ce n'est son passé judiciaire et sa situation au moment des faits.

Ce jour-là vers 11 heures du matin, Anthony double à grande vitesse le véhicule du policier municipal de Saint-Jean-de-Liversay. Anthony est très rapidement interpellé au volant d'un véhicule qui ne lui appartient pas : « *En fait, il m'a été prêté par le neveu du propriétaire qui est en prison.* » Un environnement que le Niortais connaît particulièrement bien : « *Vous avez 34 ans. Votre casier*

judiciaire comporte 20 mentions depuis 2007. Vous avez été incarcéré une première fois alors que vous n'aviez que 18 ans », rappelle le président du tribunal de La Rochelle ce 17 octobre.

Anthony est connu de la justice pour des délits routiers, des vols et des trafics de stupéfiants. Une nouvelle fois, le prévenu est retourné derrière les barreaux de la maison d'arrêt de Niort le 17 février 2021. Il a malgré tout bénéficié d'une mesure de semi-liberté le 26 juillet dernier.

« Pas la tête à ça »

Mais suite à son incartade du 3 octobre, le juge d'application des peines a révoqué sa mesure de placement en semi-liberté. « *En fait, pour tout vous dire, j'étais libérable demain* », confie Anthony. Depuis 2005, ce dernier ne travaille pas malgré sa formation de paysagiste, suite à un accident de travail.

Anthony ne profite pour autant pas de son temps libre pour passer le permis de conduire : « *Je n'ai pas la tête à ça.* »

Et défend maladroitement sa présence au volant d'une voiture alors qu'il n'avait pas le permis : « *Vous m'imaginez venir de Niort à Saint-Jean-de-Liversay à vélo ?* » Concernant les stupéfiants, Anthony reconnaît avoir fumé du cannabis le matin même, mais dément avoir fait usage de cocaïne : « *Si vous avez retrouvé des traces, c'est que j'avais serré la main à des SDF.* »

Pour le ministère public, « *il a violé la confiance que lui avait accordée l'autorité judiciaire* ». Une peine de quatre mois de prison est requise, ainsi qu'un mandat de dépôt. Anthony est reparti à la maison d'arrêt de Niort avec une peine de six mois de prison à purger, dont deux sous sursis probatoire.

Yannick Picard